

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 13 mars 2018, à 19h00, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Madame la conseillère : Louise Arpin
Messieurs les conseillers : Martin Nichols
Rosaire Phaneuf
Martin Bazinet

Est absente :

Madame la conseillère : Mélanie Simard

Monsieur le maire Claude Roger est arrivé à 20h17.

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Georges-Étienne Bernard.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant Georges-Étienne Bernard procède à l'ouverture de la séance à 19h03.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 62-03-18**

Il est proposé par Martin Bazinet

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Déménagement des bureaux municipaux – Mandat à EXP, ingénieur – Approbation du conseil suite au droit de véto de Monsieur le maire
4. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure relative à la marge de recul latérale projetée pour le 387 Impasse Deslandes, soit le lot 3 699 056
5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018
6. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018
7. Acceptation des comptes
8. Période de questions
9. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
10. Loisirs – Information des représentants du CCL
11. Dépôt des déclarations des personnes élues concernant la formation obligatoire traitant du Comportement éthique des élus
12. Rapport des taxes impayées au 13 mars 2018 – Dépôt et décision du Conseil
13. Adoption du règlement numéro 225-18 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la secrétaire-trésorière
14. Avis de motion – Projet de règlement numéro 226-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
15. Sécurité du Québec – La contribution municipale
16. Terrain du 802 rue Mathieu et 613 Bas des Étangs – Mandat au notaire Maxime David

17. Terrain du 802 rue Mathieu et 613 Bas des Étangs – Autorisation de signatures
18. Échange d'une partie de terrain sur la rue Mathieu (lot 3 406 301) avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
19. Achat d'un nouveau serveur du système informatique au bureau municipal
20. Embauchage d'un employé de voirie saisonnier – Étudiant
21. Re-certification de l'équipement pour le travail en espace clos
22. Demande de dérogation mineure concernant le lot 3 699 056, 387 Impasse Deslandes – Décision suite aux recommandations du CCU
23. Installation des lampadaires au 874 rue Principale – Mandat
24. Embauche d'une personne responsable à l'entretien ménager du gymnase/centre communautaire
25. Achat d'équipements divers pour le gymnase/centre communautaire
26. Fête Nationale du Québec – Demande d'assistance financière
27. Rendez-vous Québécois du loisir rural 2018 – Formation pour la coordonnatrice des loisirs
28. Location de toilettes chimiques durant la période estivale sur le terrain des loisirs
29. Embauchage des animateurs et aide-animateurs pour le camp de jour estival 2018
30. Achat de peinture pour le lignage du terrain de soccer pour la saison estivale 2018
31. Divers
32. Dépôt de la correspondance
33. Période de questions
34. Levée de l'assemblée

**3- DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX – MANDAT À EXP, INGÉNIEUR – APPROBATION DU CONSEIL SUITE AU DROIT DE VÉTO DE MONSIEUR LE MAIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 63-03-18**

Considérant la résolution numéro 35-02-18 adoptée le 6 février dernier concernant le mandat octroyé aux ingénieurs pour le déménagement des bureaux municipaux;

Considérant les informations supplémentaires obtenues suite à l'adoption de cette résolution;

Considérant que Monsieur le Maire, Claude Roger a exercé son droit de véto prévu à l'article 142 du Code municipal;

Considérant que cette disposition de loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, ou après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

Considérant la résolution numéro 35-02-18 se lisait comme suit :

**16- DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX – MANDAT À EXP, INGÉNIEURS
RÉSOLUTION NUMÉRO 35-02-18**

Considérant la résolution numéro 256-11-17, adoptée le 14 novembre dernier concernant l'intérêt de la Municipalité pour l'acquisition de l'immeuble au 802 rue Principale;

Considérant que la Municipalité va devoir faire des rénovations intérieures dans le but d'y aménager les bureaux municipaux et la salle du Conseil;

Considérant l'offre de services de EXP, ingénieurs-conseils du 2 février 2018;

*Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité*

De mandater EXP, ingénieurs-conseils pour préparer les plans et devis mécanique et électrique au montant de 9 750\$, plus les taxes et selon l'offre de services du 2 février 2018;

D'autoriser les paiements après chaque phase terminée.

Il est proposé Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la firme d'ingénierie EXP, ingénieur-conseil pour la préparation des plans et devis mécanique et électrique au montant de 9 750\$, plus les taxes et selon leur offre de services du 2 février 2018 pour les travaux à effectuer sur l'immeuble au 802 rue Principale;

D'autoriser les paiements après chaque phase terminée.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE DE REcul LATÉRALE PROJETÉE POUR LE 387 IMPASSE DESLANDES, SOIT LE LOT 3 699 056

Conformément à l'avis public du 23 février 2018, les informations sont données relativement à la demande de dérogation mineure pour le 387 Impasse Deslandes.

**5- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO 64-03-18**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé Martin Bazinet
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018, tel que rédigé.

**6- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO 65-03-18**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018, tel que rédigé.

**7- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 66-03-18**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1800012	I	Hydro-Québec	5 034,96	\$	Électricité - Emplacements divers
L1800013	I	Ministre du Revenu du Québec	7 717,60	\$	DAS et contr - Janvier 2018
L1800014	I	Agence des douanes et du revenu	2 800,59	\$	DAS et contr - Janvier 2018
L1800015	I	Retraite-Québec	924,81	\$	Cotisations élus - RREM - Janvier
L1800016	I	Desjardins Sécurité Financière	1 083,65	\$	REER employés - Cotis Janvier
L1800017	I	Hydro-Québec	10 637,74	\$	Électricité-Gymnase/Centre commun
L1800018	I	Divers - Remb paiement Visa	140,00	\$	Remb inscr soccer - Karine Mathieu
L1800019	I	Hydro-Québec	7 237,17	\$	Électricité - Emplacements divers
L1800020	D	Service de cartes Desjardins	2 685,82	\$	Poste-café-CTQ-Hilton-TNT-antéc judic
C1800084	D	Laferté et Letendre inc.	113,08	\$	Pelles - Gants - Clés
C1800085	I	Fonds d'information sur le territoire	16,00	\$	Avis de mutation - Janvier
C1800086	I	R. Bazinet et Fils Ltée	1 028,00	\$	Carburant - Véhicules mun - Janvier
C1800087	I	Commission scolaire St-Hyacinthe	222,96	\$	Contrat fibre optique - 2018
C1800088	D	Équipements Harjo inc.	29,00	\$	Rempl flotte cabane BF-égout pluvial
C1800089	R	Konica Minolta Business Solutions	148,09	\$	Photocopies - Janvier
C1800090	I	Groupe Environex	527,45	\$	Analyses-Eau potable et eaux usées
C1800091	R	TNT Pro Custom	8 142,49	\$	Saleuse & équip-camion GMC sierra
C1800092	D	Éditions juridiques FD inc.	81,90	\$	Renouv - Mises à jour du Code mun

C1800093	R	Konica Minolta	155,64	\$	Location photocopieur - Mars 2018
C1800094	D	Petite Caisse	309,15	\$	Eau-Lait-Frais poste - Pelle patinoire
C1800095	D	Accès Info enr.	258,69	\$	Renouv et inst - Antivirus
C1800096	R	Excavation M. Leclerc	85 593,23	\$	Décompte # 2-Stationn Gym / CC
C1800097	R	Ministre des Finances du Québec	34,00	\$	Permis -Rest spéciale - Fête 15 avril
C1800098	R	André Desgranges	45,00	\$	Rempl brigadière scolaire
C1800099	R	Énergies Sonic inc.	1 781,45	\$	Gaz propane-Gym/Centre comm
C1800100	R	Agrégats Rive-sud	1 506,09	\$	Abrasifs et transport
C1800101	R	COMBEQ	689,85	\$	Congrès - Inscr Sabrina Bayard
C1800102	D	Clairon Régional St-Hyacinthe	671,45	\$	Annonces Empl et Loc à louer GCC
C1800103	I	La Capitale Assureur	3 117,73	\$	Assurance collective -Primes Février
C1800104	D	Excavation Luc Beauregard inc.	362,17	\$	Défaire dame castors-Dépl. estrade
C1800105	I	Municipalité de Saint-Jude	2 070,04	\$	Eau potable-Résidents Grande Ligne
C1800106	D	Postes Canada	433,01	\$	Publipostages - Janvier
C1800107	D	JLD Laguë	827,68	\$	Pcs diverses-Entr véhicules & équip
C1800108	R	Animation Mosaïk	180,00	\$	Form animateurs CDJ 2 juin - Dépôt
C1800109	R	Therrien Couture avocats sencrl	198,34	\$	Hon prof-Contestation règl municipal
C1800110	D	Groupe Maska inc.	68,70	\$	Produit nettoyage pour véhicules
C1800111	I	Réseau Internet Maskoutain	305,84	\$	Téléphonie IP Bureau-Janv et Fév
C1800112	R	Mec-Indus inc.	3 082,48	\$	Fabr et inst-Protège-lumières Gym
C1800113	I	Danny Giguère et Nancy Grenier	2 336,75	\$	Remb eau facturée en trop - 2016
C1800114	D	Praxair	364,42	\$	Loc 3 réservoirs-Oxyg-Acét-Soud
C1800115	I	Télé systèmes du Québec	172,46	\$	Ser Alarme-Garage 1/02 au 31/1/19
C1800116	I	Groupe Maskatel LP	155,11	\$	Internet-Pav et Bassin d'eau potable
C1800117	D	Entreprises B.J.B. inc.	691,82	\$	Rép lum rues-Dépl lum séc GCC
C1800118	D	Roce Portes de Garage inc.	296,06	\$	Rép. 2 portes - Garage municipal
C1800119	R	André Desgranges	220,00	\$	Rempl brigadière scolaire
C1800120	R	Agrégats Rive-sud	1 106,09	\$	Abrasifs et transport
C1800121	R	Avensys Solutions	396,66	\$	Batterie-Enregistr débord-Régulateur
C1800122	D	Automatisation Toro inc.	324,23	\$	Rép compteur gelé - Étangs
C1800123	R	Mines Seleine	14 107,06	\$	Sel en vrac - Déglaçage des routes
C1800124	I	Pompes Roy inc.	853,98	\$	Vérif pompe - Bassin eau potable

TOTAL 171 286,49 \$

SALAIRES VERSÉS EN FÉVRIER 2018 **24 980,36 \$**

D: Dépenses faites par délégation

I : Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

Aquatech	1 392,26	\$	Traitement eaux usées - Février 2018
Aquatech	372,64	\$	Prélèv eau potable - Février 2018
Aquatech	1 392,26	\$	Traitement eaux usées - Mars 2018
Aquatech	372,64	\$	Prélèv eau potable - Mars 2018
Aquatech	19,99	\$	Ajustement tarifs 2018 - Rétroactif
Desruisseaux Jacques	13 660,00	\$	Œuvre d'art - Centre commun -Dernier versement
Excavation Luc Beauregard	5 978,70	\$	Déneigement - Stationnement Gymnase - 2e / 3
Impressions KLM	1 442,94	\$	Journal municipal - Février 2018
IT Cloud Solutions	551,19	\$	Sauvegardes externes-02/03/2018 au 01/03/2019
La Capitale Assurances	2 617,84	\$	Assurance collective - Prime Mars 2018

Marobi inc.	27 088,11 \$	Déneigement des routes - Versement 4 de 6
MRC des Maskoutains	201,25 \$	Hon ing - Plan intervention MAMOT
MRC des Maskoutains	362,25 \$	Hon ing - Prolong égouts route 137
MRC des Maskoutains	2 127,50 \$	Hon ing - Rempl conduite aqueduc - Grand Rang
MRC des Maskoutains	362,25 \$	Hon ing-Stationnement Gym/Centre commun
MRC des Maskoutains	73 380,00 \$	Quote-part 2018 - Versement 1 de 2
Régie A.I.B.R.	19 991,92 \$	Eau consommée du 20/12/2017 au 29/01/2018
Régie A.I.B.R.	14 681,86 \$	Eau consommée du 29/01/2018 au 28/02/2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	8 450,07 \$	Résidus domestiques - Février 2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	3 223,22 \$	Matières recyclables - Février 2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	1 068,09 \$	Matières organiques - Février 2018
Régie intermun Acton et Maskoutains	224,78 \$	Vidange installation septique - Hors-saison
Therrien Couture s.e.n.c.r.l. avocats	565,68 \$	Hon prof - Dossiers divers
Zone Loisir Montérégie inc.	71,99 \$	Adhésion 2018 et guide de formation

TOTAL DES COMPTES À PAYER 179 599,43 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN FÉVRIER 2018

Taxes et droits de mutations	796 555,49 \$
Permis émis	75,00 \$
Subvention pour Loisirs - Desjardins	2 000,00 \$
Locations - Pavillon et autres	290,00 \$
Publicité au Journal municipal	2 090,00 \$
Inscriptions - Camp de Jour - Semaine de Relâche	915,00 \$
Inscriptions - Gardiens avertis	200,00 \$
Inscriptions - Soccer	220,00\$
Demande de dérogation mineure	300,00\$
Divers - Ristourne MMQ	2 923,00 \$
Divers - Remb TPS-TVQ Novembre - Régie	1 270,09 \$
Déneigement - Ville et St-Barnabé-sud	5 291,38 \$
Divers - Ville - Ententes pour aqueduc et égouts	12 168,58 \$

TOTAL 824 298,54 \$

Dépôts directs

Ministère du Revenu - Remb TVQ - Juillet à Décembre 2017	94 841,98 \$
--	--------------

GRAND TOTAL 919 140,52 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en février 2018 pour un montant total de 171 286,49\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en février 2018, au montant total de 24 980,36\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mars 2018, au montant total de 179 599,43\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de février 2018, au montant de 919 140,52\$.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

9- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, était absente lors de la séance du mois de février 2018. Cependant suite aux informations qu'elles a obtenues, plusieurs discussions ont eu lieu concernant des dossiers administratifs.

10- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Le conseiller Monsieur Rosaire Phaneuf informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Prochaine rencontre du CCL le 19 mars 2018.

11- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES PERSONNES ÉLUES CONCERNANT LA FORMATION OBLIGATOIRE TRAITANT DU COMPORTEMENT ÉTHIQUE DES ÉLUS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations des personnes élues concernant la formation obligatoire à suivre traitant du Comportement éthique des élus, suite aux élections du 5 novembre dernier, tel que la loi l'exige.

12- RAPPORT DES TAXES IMPAYÉES AU 13 MARS 2018 – DÉPÔT ET DÉCISION DU CONSEIL RÉSOLUTION NUMÉRO 67-03-18

Considérant que la vente d'immeubles pour taxes impayées sera effectuée par la MRC des Maskoutains le 14 juin 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal et de la date identifiée par la MRC des Maskoutains, la Municipalité doit déposer son rapport sur l'état des taxes impayées lors de la séance du Conseil du mois de mars;

Considérant les informations données par la directrice générale concernant le dossier en souffrance depuis 2016;

Considérant que les propriétés accusant un retard pour le paiement des taxes de l'année 2016 doivent être mises en vente pour éviter de perdre des sommes si on excède les délais de prescription;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport déposé mentionnant les dossiers ayant un retard dans les paiements;

D'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches auprès de la MRC des Maskoutains pour la mise en vente, pour taxes impayées, des immeubles suivants, accusant un retard pour des taxes impayées depuis 2016, plus les intérêts:

Matricule : 4160 45 4745
Adresse : 916 rang des Bas-Étangs

13- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-18 CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE RÉSOLUTION NUMÉRO 68-03-18

Considérant qu'il y a lieu de réviser l'article 3 du règlement concernant la nomination de la secrétaire-trésorière et directrice générale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire qui se tenait le 6 février 2018;

Considérant que les élus ont reçu copie du projet de règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent par conséquent à sa lecture;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 225-18 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la secrétaire-trésorière et qu'il y soit décrété ce qui suit :

CONSIDÉRANT l'article 212.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le nouvel article du Code municipal numéro 445, le projet de règlement a été présenté et expliqué ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 1^{er} octobre 2002, le règlement numéro 2002-17 *concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la secrétaire-trésorière*;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire modifier une disposition concernant la nomination de la secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été régulièrement donné lors de la séance tenue le 6 février 2018, que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-18 EST ADOPTÉ ET IL Y EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de transformer le poste de « secrétaire-trésorière » en celui de « secrétaire-trésorière et directrice générale ».

ARTICLE 2. POUVOIRS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le secrétaire-trésorier et directeur général exerce tous les pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier prévus au *Code municipal*. Cependant, en remplacement de ceux énumérés aux paragraphes 2^o, 5^o et 6^o de l'article 212 de ce code, il exerce ceux prévus aux 2^e et 3^e alinéas de l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes*, ainsi qu'aux paragraphes 2^o, 5^o à 8^o de l'article 114.1 de cette loi, savoir :

- il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité ;
- à l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du secrétaire-trésorier et directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire de ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ses fonctions prévues par la loi ;
- il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions et, dans un tel cas, il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil, lequel décide alors du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête ;
- il prépare le budget, le programme d'immobilisations de la municipalité, les plans, les programmes et les projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration, le cas échéant, des directeurs de service et des autres fonctionnaires ou employés de la municipalité ;
- il soumet au conseil ou à une commission, selon le cas, les budgets, les programmes d'immobilisations, les plans, les programmes et les projets qu'il a préparés ainsi que ses observations et ses recommandations concernant les plaintes, les réclamations et les projets de règlements qu'il a étudiés ;
- il fait rapport au conseil ou à une commission, selon le cas, sur tout projet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue de la saine administration des deniers publics, du progrès de la municipalité et du bien-être des citoyens, pourvu que ce rapport ne soit pas de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière ; s'il le juge à propos, il verse ses propres conclusions au dossier sur tout sujet soumis au conseil ou à une commission ;

- il assiste aux séances du conseil et des commissions et, avec la permission du président de la séance, il donne son avis et présente ses recommandations sur les sujets discutés, sans avoir le droit de voter ;
- sous réserve des pouvoirs du maire, il veille à l'exécution des règlements de la municipalité et des décisions du conseil, et notamment, il veille à l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

ARTICLE 3. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

La secrétaire-trésorière de la Municipalité, Madame Josiane Marchand, est nommée au poste de secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité.

ARTICLE 4. REMPLACEMENT

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 2002-17 de la Municipalité adopté le 1^{er} octobre 2002.

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 13 MARS 2018

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

14- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 226-18 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné, par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 226-18 *relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017.

L'objet de ce règlement est de réviser le règlement numéro 201-16 *relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, adopté le 6 septembre 2016, suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

15- SÛRETÉ DU QUÉBEC – LA CONTRIBUTION MUNICIPALE RÉSOLUTION NUMÉRO 69-03-18

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de la Sécurité publique n'a pu fournir, au moment opportun le montant de la contribution financière de la Municipalité de La Présentation ;

Considérant que lesdites informations ont été reçues à la Municipalité le 8 janvier 2018, et la Municipalité avait adopté son budget le 11 décembre 2017 ;

Considérant que la contribution financière pour 2018 comportait une hausse substantielle, après la réduction de l'aide financière accordée par le ministère de la Sécurité publique, de l'ordre de 21 368\$;

Considérant qu'il n'y a aucune indication à l'effet que l'aide financière accordée aux municipalités en 2018 soit récurrente ;

Considérant que le fardeau des municipalités ne cesse de s'accroître ;

Considérant que les municipalités locales subissent les décisions du gouvernement en ce qui a trait au financement de la Sûreté du Québec ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

De faire parvenir copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux et à la députée du comté de Saint-Hyacinthe, Madame Chantal Soucy;

Et de demander un appui à la MRC des Maskoutains et aux municipalités de la MRC dans ce dossier.

**16- TERRAIN DU 802 RUE MATHIEU ET 613 BAS DES ÉTANGS – MANDAT AU NOTAIRE MAXIME DAVID
RÉSOLUTION NUMÉRO 70-03-18**

Considérant la résolution numéro 196-09-17 adoptée le 5 septembre 2017 concernant la réhabilitation environnementale des sols;

Considérant qu'un avis de décontamination des sols doit être fait suite aux travaux de réhabilitation du site;

Considérant l'offre de services professionnels de Me Maxime David, notaire;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Maxime David, notaire pour la préparation d'un avis de décontamination pour les terrains au 802 rue Mathieu et le 613 Bas des Étangs, au coût de 567,75\$, taxes et frais de publication inclus.

De payer la facture lorsque nous aurons reçu les documents.

**17- TERRAIN DU 802 RUE MATHIEU ET 613 BAS DES ÉTANGS – AUTORISATION DE SIGNATURES
RÉSOLUTION NUMÉRO 71-03-18**

Considérant la résolution numéro 172-08-17 adoptée le 8 août 2017 concernant le mandat octroyé à un gérant de projet pour la vente des dix terrains;

Considérant que nous avons déjà signé quatre promesses de vente de terrain;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges-Etienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale ou en son absence Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à la vente des terrains et de ratifier les promesses de vente déjà signées.

**18- ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN SUR LA RUE MATHIEU (LOT 3 406 301) AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE
RÉSOLUTION NUMÉRO 72-03-18**

Monsieur Martin Nichols mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote.

Considérant le nouveau projet domiciliaire au 802 rue Mathieu et au 613 Bas des Étangs;

Considérant que ces terrains sont adjacents à deux lots appartenant à la Municipalité de La Présentation (lot 3 408 279) et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (lot 3 406 301) en façade de l'école;

Considérant que la Municipalité voudrait échanger la partie de terrain appartenant à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (lot 3 406 301) pour le projet domiciliaire;

Considérant que cette partie de terrain (lot 3 406 301) est non utilisée par la Commission scolaire et que la Municipalité pourrait compenser en fournissant une partie de terrain en arrière de l'école La Présentation (lot 3 406 805);

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser que la Municipalité de La Présentation échange sans frais une partie du lot 3 406 805 (appartenant à la Municipalité) d'une grandeur d'environ 800 m² avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le lot 3 406 301 (appartenant à la Commission scolaire) d'une grandeur d'environ 410 m².

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges-Etienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale ou en son absence Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à l'échange des terrains.

19- ACHAT D'UN NOUVEAU SERVEUR DU SYSTÈME INFORMATIQUE AU BUREAU MUNICIPAL RÉSOLUTION NUMÉRO 73-03-18

Considérant qu'il serait nécessaire de changer notre serveur informatique;

Considérant les recommandations et la soumission de notre fournisseur informatique;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un nouveau serveur informatique de la compagnie Accès Informatique au montant de 1 291,60\$, incluant l'installation, plus les taxes et autoriser l'achat de Windows 10 Pro français au montant de 215,99\$, plus les taxes, tel que décrit sur l'offre du fournisseur;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été faits.

20- EMBAUCHAGE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE SAISONNIER – ÉTUDIANT RÉSOLUTION NUMÉRO 74-03-18

Considérant qu'à l'été 2017 nous avons fait l'expérience d'embaucher un employé de voirie saisonnier – étudiant pour aider l'inspecteur municipal durant la période estivale;

Considérant que des sommes ont été prévues au budget 2018 de la Municipalité à cet effet;

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher un étudiant pour effectuer quelques tâches durant cette période;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à vérifier avec l'étudiant de l'année dernière si l'emploi l'intéresse pour cet été ou d'entamer les procédures d'appel de candidatures pour le poste d'employé de voirie saisonnier – étudiant, tel que mentionné dans l'affichage déposé (parution dans les journaux et sur Internet) et à faire la sélection des candidats pour les entrevues;

De mandater la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe à procéder aux entrevues d'embauche pour le poste d'employé de voirie saisonnier.

De soumettre ensuite les recommandations de la directrice-générale au conseil pour approbation.

Arrivée de Monsieur Claude Roger, maire

21- RE-CERTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS RÉSOLUTION NUMÉRO 75-03-18

Considérant qu'en mars 2009, la Municipalité a fait l'acquisition d'équipement pour le travail en espace clos;

Considérant que la re-certification de l'équipement doit être faite annuellement;

Considérant la soumission reçue de la compagnie Acklands Grainger;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie Acklands Grainger à effectuer les réparations annuelles obligatoires sur notre équipement pour le travail en espace clos, au coût de 308\$, incluant le transport, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

22- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE LOT 3 699 056, 387 IMPASSE DESLANDES – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU

Ce point a été retiré de la séance et sera reporté à une séance ultérieure.

**23- INSTALLATION DES LAMPADAIRES AU 874 RUE PRINCIPALE – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 76-03-18**

Considérant la résolution numéro 59-02-18, adoptée le 15 février 2018 concernant l'achat des lampadaires au 874 rue Principale;

Considérant les soumissions reçues pour l'installation des lampadaires;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater JMTB inc. pour l'installation des lampadaires, le tout selon la soumission au montant de 2 098,29\$, taxes incluses.

**24- EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESPONSABLE À L'ENTRETIEN MÉNAGER DU
GYMNASE/CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 77-03-18**

Considérant que le gymnase/centre communautaire est maintenant fonctionnel et que nous devons procéder à l'embauche d'une personne pour faire l'entretien;

Considérant que la directrice générale et la coordonnatrice des loisirs ont passé des entrevues pour le poste de responsable à l'entretien ménager du gymnase/centre communautaire;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Madame Lucie Boileau au poste de responsable à l'entretien ménager au gymnase/centre communautaire à partir du 19 mars 2018 selon les conditions énumérées au document remis aux élus.

**25- ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 78-03-18**

Considérant que plusieurs articles doivent être achetés pour le bon fonctionnement du gymnase/centre communautaire;

Considérant les soumissions reçues pour les divers articles;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'une scène amovible de la compagnie Les scènes Platto inc, au montant de 4 223,72\$, incluant la livraison et les taxes;

D'autoriser l'achat de trois étagères pour le rangement de la compagnie Costco, au montant de 199,99\$ chacune, plus les taxes;

D'autoriser l'achat de quatre crochets pour suspendre les buts ainsi qu'un chariot pour ranger les poteaux pour jeux, de la compagnie Réparations sportives GQC, au montant de 1 379,70\$ taxes incluses;

D'autoriser l'achat d'une paire de buts de hockey de la compagnie Distribution Sports Loisirs, au montant de 258,90\$, taxes en sus;

D'autoriser l'achat de six toiles opaques pour les deux classes, de la compagnie Textiles Beau-Fort inc, au montant de 1 193,40\$, incluant la livraison et l'installation, excluant les taxes;

D'autoriser l'achat d'une trousse de premiers soins complète, de la compagnie Costco, au montant de 44,99\$, plus les taxes;

De payer les factures lorsque nous aurons reçu le matériel.

26- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE RÉSOLUTION NUMÉRO 79-03-18

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2018 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'approuver les documents de demande d'assistance financière pour 2018, tel que présentés;

D'autoriser Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des Loisirs, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

27- RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2018 – FORMATION POUR LA COORDONNATRICE DES LOISIRS RÉSOLUTION NUMÉRO 80-03-18

Considérant que Loisir et Sport Montérégie organisent un colloque Rendez-vous québécois du loisirs rural 2018 à Venise en Québec les 2, 3 et 4 mai prochain;

Considérant que la coordonnatrice des loisirs désire assister à la journée du 3 mai 2018;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Marie-Soleil Gaudreau à la journée du 3 mai prochain à Venise en Québec;

De défrayer les frais d'inscription pour cette journée qui sont de 85\$, taxes en sus et de rembourser à Madame Marie-Soleil Gaudreau les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives.

28- LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE SUR LE TERRAIN DES LOISIRS RÉSOLUTION NUMÉRO 81-03-18

Considérant qu'à chaque année suite à une demande, la Municipalité ajoute une toilette chimique près du terrain de pétanque;

Considérant les offres de services reçues pour la location d'une toilette chimique pour le Club de pétanque pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2018;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Cabinets ALC pour l'installation d'une toilette chimique en location, du 1^{er} mai au 31 août 2018, près du terrain de pétanque, pour un montant de 609,37\$ incluant la vidange hebdomadaire, le transport et les taxes;

De payer la facture lorsque les services auront été effectués.

**29- EMBAUCHAGE DES ANIMATEURS ET AIDE-ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO 82-03-18**

Considérant la résolution numéro 46-02-18 adoptée le 6 février 2018 concernant embauchage du personnel pour le camp de jour 2018;

Considérant les recommandations faites par Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Rosemarie Letendre, responsable des animateurs;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des animateurs, aides-animateurs et accompagnateurs suivants pour le camp de jour estival 2018 :

Animateurs :

Émile Provost, Myriam Nichols, Chloé Berthiaume, Jamélie Gagnon, Kelsie Gélinas, Alexandrine Guillette, Gabrielle Léveillé, Gabrielle Lambert.

Aide-animateurs :

Rosalie Provost, Émy Béland.

Accompagnateurs :

Sandrine Larivière, Sandrine Laporte.

**30- ACHAT DE PEINTURE POUR LE LIGNAGE DU TERRAIN DE SOCCER POUR LA SAISON ESTIVALE 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO 83-03-18**

Considérant que la Municipalité, comme à chaque année, doit acheter de la peinture blanche pour le lignage du terrain de soccer;

Considérant la soumission reçue de Stinson Equipement inc.

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de peinture pour le lignage du terrain de soccer à la compagnie Stinson Équipement inc. au cout de 1 618,25 \$, incluant transport et taxes;

D'autoriser le paiement de la facture.

31- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

32- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 14 février 2018

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 19 décembre 2017

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2017

MRC – Résolution numéro 18-02-31 – Règlement numéro 17-493 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain) – Adoption par renvoi du document sur la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme

MRC – Résolution numéro 18-02-33 – Règlement numéro 18-509 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et corrections techniques) – Adoption du projet de règlement et du document sur la nature des modifications à être apportées à la réglementation la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme – Création de la commission et des modalités

MRC – Résolution numéro 18-02-54 – Ville de Saint-Pie – Sûreté du Québec – Contribution municipale - Appui

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 février 2018

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 mars 2018

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administration du 28 février 2018

DÉPUTÉE CHANTAL SOUCY – Implantation d'un stationnement incitatif à La Présentation

DÉPUTÉE BRIGITTE SANSOUCY – Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada est présentement ouvert aux demandes de subventions

MMQ – Les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – Résolution 18-02-23 – Sûreté du Québec – La contribution municipale

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – Résolution numéro 2018-02-045 – Sûreté du Québec – Contribution municipale

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – Résolution numéro 2017-11-314 – Adoption – Règlement numéro 433-5-2017 modifiant le règlement numéro 433-2006 intitulé plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au règlement numéro 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU – Entretien du chemin Plamondon

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE – Règlement numéro 1230 – Plan d'urbanisme durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE – Résolution numéro 2018-03-020 – Sûreté du Québec – Contribution municipale

33- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

34- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 84-03-18

Il est proposé par Louise Arpin

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h09.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière